



# Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE

Raphaëlle DESPERIEZ

Direction de l'habitat Tel : 02 51 16 47 22

desperiezr@agglo-carene.fr

**Elise PICHARD** 

Chargée de mission Politiques Sociales de l'Habitat

Tel: 02 51 16 48 30

picharde@agglo-carene.fr 4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305

44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex

## **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées aux attributions, la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'Accès Au Logement et un Urbanisme Rénové confie à l'EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, via la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 ainsi que la loi ELAN du 23 novembre 2018 viennent préciser un certain nombre de dispositions.

Co-pilotée par le Préfet et le Président de l'intercommunalité et composée de l'ensemble des acteurs du logement social du territoire, la CIL de la CARENE, instaurée depuis septembre 2015, définit les orientations du territoire en matière d'occupation du parc locatif social et d'attribution de logements sociaux.

Pour cela, a été défini un document cadre des orientations stratégiques approuvé le 15 décembre 2016. Ce document réaffirme les orientations en matière d'attribution, de relogement, de coopération entre bailleurs et réservataires.

La CIL a également mis en place dans le cadre de ses travaux :

- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) adoptée le 21 mars 2017. Cette convention a pour objectifs d'assurer la mixité et l'équilibre entre les territoires pour les attributions et les mutations.
- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) adopté le 26 juin 2018. Il fixe les orientations en matière de gestion partagée des demandes de logement social et de droit à l'information des demandeurs tout en définissant l'organisation du service d'accueil des demandeurs.
- La Commission Inter Bailleurs (CIB) créée en 2017, elle a pour objet la résolution de situations complexes d'accès au logement ou de relogement dans le cadre de démolition, restructuration.

En juillet 2022, le dispositif de cotation de la demande a été mis en place. Il consiste à attribuer un nombre de points à chaque demande, en fonction de critères de cotation permettant un classement des candidatures en fonction du logement. Ce dispositif aide à la décision pour la sélection et l'instruction des demandes. Il a été élaboré au cours de 4 ateliers CIL de 2019 à 2021.

La CIL a notamment pour objectif de :

- Rendre lisible et transparent le processus d'attribution pour les demandeurs de logements sociaux,
- Permettre la fluidité dans la gestion de la demande de logement,
- D'affirmer la politique locale d'attribution,
- Concilier les objectifs de droit au logement avec ceux de mixité sociale.

La dernière CIL a eu lieu le 22 juin 2022. Après plusieurs constats mis en évidence, elle avance 2 enjeux principaux : le rééquilibrage territorial et la réduction des inégalités spatiales.

Des objectifs concrets ont été définis pour y répondre :

- Effort solidaire de développement de l'offre sur l'ensemble du territoire,
- Moderniser le parc le plus ancien (restructuration et démolition-reconstruction)
- Produire du neuf accessible financièrement (40% de PLAI dont 15 PLAI-A par an)
- Minimum de 25% des attributions annuelles au bénéfice des publics prioritaires
- Réduire les concentrations de fragilité

#### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

Les 10 communes de la CARENE.

## **TYPE DE BÉNÉFICIAIRES**

L'ensemble des demandeurs de logements sociaux (5 854 demandes au 1er janvier 2022)

#### **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

Les 10 communes de la CARENE, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, l'Etat, des professionnels intervenant dans le champ des attributions (Silène, CISN Résidences locatives, Habitat 44, Atlantiques Habitations, LogiOuest, Harmonie Habitat, Action Logement, Soliha), des associations (CLCV, CNL, ANEF FERRER, Solidarité Estuaire, Association Habitat jeunes).

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES ET PERSPECTIVES**

Lancement du dispositif de cotation en juillet 2022 et intégration au PPGDID début 2023 après l'avis officiel des communes, de l'Etat et la validation du Conseil communautaire.

Un bilan triennal du PPGDID été 2022.

Un porté à connaissance des communes de la CARENE fin 2022 du repérage des réservations Etat et ALS réalisé par les bailleurs sociaux.

Un bilan d'activité de la Commission Inter Bailleurs (CIB) fin 2022 sur les effets de la dérogation accordée par le sous-préfet en 2021 à l'article R.441-3 du CCH : les candidats suivis en CIB peuvent désormais être présentés seuls en Commission d'Attribution Logement (CAL).

#### **OBSERVATIONS**

La CARENE met en place des formations pour ses techniciens :

- Formation des techniciens communaux à l'utilisation de l'outil d'enregistrement de la demande de logement social Imhoweb (module consultation et recherche de candidats) délivrée par le CREHA Ouest, dans le cadre de la gestion partagée de la demande et d'information du demandeur.
- Formation des techniciens communaux à l'utilisation de l'outil d'enregistrement de la demande de logement social Imhoweb (module statistique) reportée en 2021.